



LA REVISION DU SDRIF DANS LA BOUCLE DE MONTESSON – PROPOSITIONS DU CADEB

(septembre 2004)

La Boucle de Montesson, à l'ouest de l'agglomération parisienne :

La Boucle de Montesson est située à l'ouest de l'agglomération parisienne, à moins de dix kilomètres de Paris, à proximité immédiate du quartier d'affaires de La Défense. Un méandre de la Seine délimite sa frontière naturelle sur trois cotés, isolant cet espace uniquement relié aux agglomérations voisines par cinq ponts sur le Fleuve.

Environ 180 000 habitants y résident, répartis dans huit communes, dont notamment Sartrouville qui avec plus de 50 000 habitants est la deuxième ville des Yvelines, mais aussi Le Vésinet, site classé.

Compte tenu de l'urbanisation déjà réalisée sur les 2/3 du territoire, la Boucle manque cruellement d'infrastructures adaptées, notamment pour les déplacements : le réseau routier est saturé, les transports en commun insuffisants.

Au centre de la Boucle, il reste un espace non urbanisé, de près de 400 hectares, à dominante agricole (un tiers des salades consommées en région parisienne y sont cultivées): c'est la Plaine de Montesson.

Sauvegarder la Plaine de Montesson : un enjeu local et régional

La préservation de la Plaine présente un intérêt :

- local, pour maintenir une coupure verte à l'intérieur de la Boucle de Montesson, déjà urbanisée à près de 70%.
- régional, car il s'agit d'un site exceptionnel, par sa dimension et sa proximité de Paris.

Dans le SDRIF de 1994, la Plaine n'est pas suffisamment protégée

En effet, dans le SDRIF :

- figurent des exigences difficilement conciliables, à savoir:
 - ouvrir à l'urbanisation 60 % des espaces libres de la Boucle
 - réserver 280 ha **au moins** à un parc et des activités agricoles, d'un seul tenant.
- De plus, les projets de type autoroutiers prévus dans la Boucle de Montesson (échangeurs avec l'A14 et voies d'accès) sont manifestement contraires à la préservation de l'activité agricole et au développement durable.

Pour une meilleure protection de la Plaine, et pour conforter le devenir de la Boucle, la révision du SDRIF est indispensable.

Les associations doivent être associées à cette révision

- Au niveau local, avec le CADEB, Collectif d'associations pour la défense de l'environnement, collectif agréé créé en 1996 et qui regroupe ou coordonne l'action de la quasi – totalité des associations de protection de l'environnement dans la Boucle de Montesson.
- Au niveau départemental, avec Yvelines Environnement.
- Au niveau régional, avec Ile de France Environnement.

Les propositions du CADEB pour une nécessaire révision du SDRIF dans la Boucle de Montesson

La plupart de ces propositions figurent dans la charte du CADEB, document adopté en novembre 2002 et largement diffusé auprès des élus, ceux de la Boucle notamment, regroupés au sein d'un SIEP (Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation).

En voici un résumé :

Proposition 1 : Sauvegarder les espaces naturels dans la boucle de Montesson » .

La Plaine de Montesson constitue un site naturel unique à proximité de Paris. Cet espace d'environ 400 ha, d'un seul tenant, doit être sauvegardé et déclaré non constructible.

En conséquence, le CADEB demande :

- Le gel immédiat des projets d'urbanisation non engagés en attente de la révision du SDRIF.
- De supprimer, dans la carte du SDRIF pour la Boucle de Montesson, l'obligation d'urbanisation partielle à hauteur de 60% (zones hachurées).

Proposition 2 : Agriculture : favoriser la pérennité de l'activité agricole, condition nécessaire pour préserver un espace naturel de 400 ha d'un seul tenant.

Par :

- L'arrêt de l'urbanisation de la Plaine. Fixer à un minimum de 270 ha, la surface agricole d'un seul tenant. Redonner à ces terrains même « zades » leur vocation agricole.

Moyens suggérés :

- Une protection juridique de l'espace agricole, par la création d'une « zone agricole protégée » (ZAP), en application de l'article L 112-2 du code rural (loi d'orientation agricole de mars 2001)
- La mise en place d'une charte entre les élus, les agriculteurs, les associations de protection de l'environnement, pour une agriculture respectueuse de l'environnement.

Proposition 3 : Le Parc urbain : le développer en tant qu'espace naturel

- Augmenter sa superficie au delà des 130 hectares prévus actuellement, et notamment y adjoindre les surfaces autrefois prévues pour l'urbanisation non dédiées à l'usage agricole, afin de préserver un espace naturel de 400 ha d'un seul tenant, en évitant les effets de coupure des projets routiers.
- Autoriser les constructions d'équipements destinés aux loisirs et à la détente à la frange du Parc Urbain (en bordure de la déviation/doublement de la RD 121) à la condition expresse de l'extension des surfaces précitée et d'une intégration paysagée dans l'espace naturel.
- A défaut, maintenir l'interdiction de constructibilité en « dur ».

Proposition 4 : Rationaliser l'expansion urbaine, redistribuer l'existant

- Les quartiers d'habitat individuel doivent être préservés, le tissu urbain ne doit pas être densifié, les centres commerciaux ne doivent plus s'agrandir.
- Les activités industrielles, à forte valeur ajoutée, non polluantes et non dangereuses, à maintenir en dessous de 100 ha, doivent se développer sur les friches industrielles.

Proposition 5 : Reconsidérer les projets routiers prévus au SDRIF, dans un souci de cohérence avec les objectifs du Plan de Déplacement Urbain.

En conséquence :

- Abandonner purement et simplement les projets d'échangeurs dans la Boucle avec l'A14, à Carrières sur Seine et à Montesson, ainsi que les projets de voies d'accès (liaison A 14/A15, prolongement de la RD 311 le long de la Seine jusqu'à Carrières sur Seine).
- Mener à bien le doublement de la RD 121 à Sartrouville et Montesson, afin de supprimer la circulation de transit de la voirie locale. Cette voie à gabarit réduit, devra s'intégrer correctement dans l'environnement agricole et urbain, et bénéficier des dispositifs protégeant les riverains des nuisances sonores.

Proposition 6 : Donner une véritable priorité aux transports en commun et aux circulations douces

Notamment inscrire parmi les priorités :

- la réalisation de la tangentielle ferrée nord entre Sartrouville et Noisy le Sec.
- les aménagements de circulation douce entre les différents pôles des villes, les établissements scolaires, les équipements sportifs, les gares, dans le cadre d'un réseau maillé.

Proposition 7 Respecter la Seine, élément majeur de notre patrimoine

Notamment :

- Redonner à la Seine et à ses berges leur caractère naturel
- Réduire les effets néfastes des inondations par des solutions modernes respectueuses de l'environnement

Le CADEB souhaite que ces propositions, adoptées à l'unanimité par le Conseil du CADEB réuni le 22 septembre 2004, contribuent à la définition d'un projet d'aménagement pour la Boucle, durable, volontariste et partagé.

22 septembre 2004